

## REGLEMENT INTERIEUR

### Principes du règlement

Le présent règlement pose le cadre de la scolarisation de votre enfant au sein de notre établissement. Il repose sur des principes fondamentaux, nécessaires au vivre-ensemble et au bien-être de l'ensemble des membres de la communauté éducative :

#### - Respect de son intégrité et de celle des autres

L'introduction de tout objet ou substance pouvant nuire à la santé ou à la sécurité des élèves et adultes de l'établissement est strictement interdite. Tout élève mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui sera lourdement sanctionné.

#### - Respect de la dignité de chacun dans sa différence et sa singularité

Toute intimidation, fait de harcèlement, violences verbales, fera l'objet de sanctions, allant jusqu'au renvoi définitif de l'élève. Les élèves respectent les adultes et les autres élèves, ils se respectent eux-mêmes, font notamment le choix d'une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'école. Les élèves utilisent un niveau de langage approprié et adoptent une attitude correcte au sein de l'école et lors des déplacements dans le temps scolaire (sorties, voyages, déplacements pour l'EPS, célébrations...), sans quoi il pourrait lui être refusé une sortie scolaire ultérieure.

#### - Respect du travail scolaire, du matériel, des lieux et du climat de classe

Pour atteindre au mieux ses objectifs de réussite, chaque élève s'engage à respecter des règles simples telles que :

- Avoir son matériel en bon état de fonctionnement ;
- Apprendre ses leçons, effectuer le travail demandé, qui n'est pas facultatif, du mieux possible ;
- Être actif en classe, participer à bon escient, poser des questions, ne pas déranger les autres.

Les lieux mis à disposition des élèves doivent être respectés. Dans la classe, chacun veille à :

- Ramasser les papiers autour de sa table et les jeter à la poubelle ;
- Ranger son casier ;
- Laver sa table en cas de salissures importantes.

### 1- HORAIRES DE L'ECOLE :

Ouverture des portails	Début des cours	Fin des cours
Entrée de tous les élèves par le <u>portail maternelle</u> à partir de <b>8h40</b> . Retour des élèves externes à partir de <b>13h20</b> par les portails respectifs.	Début de la classe à <b>8h50</b> le matin.  Reprise à <b>13h30</b> l'après-midi.	Sortie des élèves externes à <b>12h00</b> par les portails respectifs. Sortie par le <u>portail maternelle</u> à <b>16h35</b> (16h30 pour la maternelle).

### L'étude et la garderie :

Garderie	Étude
Le matin de 7h30 à 8h45 Le soir de 16h45 à 18h30	Proposée à partir du CE1 de 17h à 18h

### 2- ENTRÉE ET SORTIE DES ÉLÈVES :

Les parents sont invités à ne pas s'attarder dans l'enceinte de l'école aux entrées et sorties des élèves notamment dans la salle d'accueil de la maternelle.

A chaque sonnerie, les élèves se rangent aux emplacements prévus.

Les élèves de garderie retrouvent la surveillante, à la porte de la salle d'accueil, ou de la salle Van Gogh pour les élèves du CE2 au CM2, dès 16h35.

**Seuls les élèves ayant une carte de sortie sont autorisés à sortir seuls**, selon les modalités de la carte. Aucun élève ne quitte seul l'établissement si ses parents n'ont pas prévenu.

Les élèves cyclistes tiennent leur vélo à la main.

La trottinette électrique n'étant autorisée qu'à partir de 14 ans (*Code de la route, décret modifié le 31 août 2023*), et l'Ecole étant garante du respect de la loi, elle ne peut en aucun cas accorder l'accès aux EDPM dans son enceinte.

### **3- ABSENCES, RETARDS ET DISPENSES :**

Toutes les activités pédagogiques sont obligatoires.

En cas d'absence, les parents préviennent l'école **au 02 47 97 79 03 (garderie) ou au 02 47 97 71 24 (secrétariat) avant 8H50.**

En cas de dispense pour les activités sportives, il est nécessaire de fournir **un certificat médical.**

Les absences pour convenance personnelle ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement des repas en demi-pension, ni à une demande de travail à anticiper ou à rattraper auprès de l'enseignant, qui sera seul juge du suivi pédagogique.

**En cas de protocole sanitaire spécifique, son respect est requis et fait partie intégrante du présent règlement. Les mises à jour et réajustements sont communiqués aux familles par courriel ou via le cahier de correspondance.**

**Aucun médicament n'est accepté à l'école, même avec une ordonnance, sauf dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI).**

### **4- RESPONSABILITES :**

Chaque élève est responsable de ses vêtements qui doivent être **marqués à son nom.**

Une tenue correcte et adaptée est exigée : pantalon troué ou déchiré, tee-shirt ne couvrant pas le ventre, mini-shorts, tongs, ne sont donc pas tolérés.

A chaque période de vacances, les vêtements non récupérés sont donnés à une association.

Les vêtements prêtés par l'école doivent être rapportés propres.

Il est demandé aux élèves de **ne porter aucun objet de valeur.** L'établissement ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des vols ou dégradations d'objets personnels.

L'établissement mettant à disposition le nécessaire pour jouer sur la cour, les élèves ne sont pas autorisés à apporter de jeux.

**Les cartes ou jeux à échanger ne sont pas autorisés.**

Tout appareil connecté, **portables, appareils numériques, montres connectées, ne sont pas autorisés.**

Les élèves des classes élémentaires ne sont pas autorisés à jouer avec les jeux de cour réservés aux élèves de maternelle.

Tous bonbons, chewing-gums, sucettes sont interdits.

Les élèves sont responsables du matériel qui leur est prêté, des livres de bibliothèque empruntés. Ils doivent les remplacer s'ils sont perdus ou détériorés, sans quoi ils leur seront facturés.

### **5- CANTINE - GARDERIE - ETUDE :**

Si la prise du repas est occasionnelle, il est impératif de prévenir 72h avant, sans quoi celui-ci ne pourra pas être pris en compte.

Le personnel sera amené à conduire à la cantine tout élève externe qui ne serait pas récupéré à 12h00.

Avant le repas, un lavage soigneux des mains est exigé.

A la cantine, l'élève :

- Attend calmement dans le rang et se sert sur un plateau ;
- Se tient correctement et parle à voix basse ;
- Utilise le couteau et la fourchette, ne mange pas avec les doigts ;
- Sort calmement et sans emporter de nourriture ;
- Ne gaspille pas la nourriture et ne jette pas de pain.

L'élève pourra se voir exclu de la cantine en cas de non-respect de ces règles.

Les principes du règlement intérieur s'appliquent en classe, comme pendant les temps de récréations, la cantine ou l'étude. Un élève qui ne parvient pas à respecter le calme en étude sera accueilli en garderie.

### **6- SANCTIONS :**

En cas de non-respect du présent règlement, l'élève encourt les sanctions suivantes :

- temps de pause à l'écart du groupe ;
- fiche explicative ou réparation ;
- avertissement ;
- accès refusé à une sortie ;
- exclusion de la classe ou de l'établissement, temporairement ou de manière définitive.

Les sanctions sont données par les enseignants, le personnel de surveillance, le conseil des maîtres ou le Chef d'établissement.

SIGNATURE de l'élève :

SIGNATURES des parents :